

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL JY MEYER (proc de E ROCHE), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A BEL et G FANGIER) J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, C CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE (proc de G SAUCLES), R MOULIN, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX, MF MARTIN (proc de P MAISONNEUVE), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE M CEYSSON, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 41
Procurations : 5
Votants : 46
Absents : 6

Date de convocation : 22/09/2021

Secrétaire de séance : C PASTRE

Absents : K ESSAYAR, D BERAL, B TEYSSIER, A CHARROUD, M CHAZE et V VANDUYNLAGER.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Aide à l'investissement des communes. Travaux de réfection de l'auberge multi services Saint Etienne de Boulogne.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie Saint-Etienne-de-Boulogne relatif aux travaux de réfection de l'auberge multi services ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 31 août 2021 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne les travaux de réfection de l'auberge multi services.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 8 970 € soit 22.50 % du montant HT du projet estimé à 39 900 €, le reste étant financé par la Région, le Département et 22.50 % d'autofinancement de la commune.

Ces 8 970 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune Saint-Etienne-de-Boulogne de 43 797 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 43 797 € (NB : le solde sur enveloppe de la commune s'établira ensuite à 34 827 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 8 970 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Saint-Etienne-de-Boulogne pour financer les travaux de réfection de l'auberge multi services ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Etienne-de-Boulogne, initialement de 43 797 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCCEL, le 29 septembre 2021
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210928-DEL28092021-01-DE
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021